

**REPUBLIQUE FRANCAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.107**Séance du **VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 17 octobre 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

3 pouvoirs :

Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGEGERE, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Guy LAMBELET

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

***Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n°03 : Etanchéité – Avenant n°3***

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un nouvel avenant doit être établi pour le lot n°03, notifié le 21 mars 2022 à l'entreprise SASU DERIN.

Cet avenant qui doit être établi avec l'entreprise SASU DERIN, titulaire du lot n°03 : Etanchéité, a pour objet d'opérer une moins-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative n°24 par le maître d'œuvre comprenant la suppression de prestations prévues au marché et non réalisées entraînant une moins-value de 18 052,00 € HT, soit 21 662,40 € TTC.

Un premier avenant avait été établi avec l'entreprise SASU DERIN, titulaire du lot n°03, après avoir été approuvé par délibération n°2023.069 du Conseil Municipal du 12 juin 2023, il entraînait une plus-value de 13 000,00 € HT, soit 15 600,00 € TTC.

Un deuxième avenant avait été établi avec l'entreprise SASU DERIN, titulaire du lot n°03, après avoir été approuvé par délibération n°2023.086 du Conseil Municipal du 17 juillet 2023, il n'entraînait aucune incidence financière.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié pour faible montant lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial. Considérant que le montant initial du lot s'élève à 139 212,00 € HT, soit 167 054,40 € TTC, que le montant total des modifications est une moins-value de 5 052,00 € HT, soit 6 062,40 € TTC ; le montant total des modifications s'élève donc à - 3,63 % du montant initial.

**N° 2023.107**

Le nouveau montant du marché est fixé à 134 160,00 € HT, soit 160 992,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'avenant n°3 établi par le maître d'œuvre pour ce lot ;

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 26 octobre 2023  
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 31/10/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.